Pour toutes et tous

et contre tous les risques

Protéger toutes les personnes dans toutes les situations de manque de revenu – voilà ce que propose le Réseau de réflexion. Son modèle de réforme simplifie, harmonise et élargit les prestations de la protection sociale suisse.

## Une protection sociale lacunaire

Le système de protection sociale suisse est compliqué. Malgré des forces, il présente de graves lacunes. La crise du coronavirus les a une nouvelle fois révélées. Selon la cause du manque de revenu – accident, maladie, invalidité, chômage, maternité – une assurance spécifique couvre une partie du salaire perdu. Une partie des travailleurs et des travailleuses n’est pas ou très insuffisamment couverte – les femmes en général et les mères cheffes de famille en particulier, les indépendant-e-s, les travailleurs aux bas salaires, précaires et au noir. La durée de la prestation d’assurance est souvent limitée et le montant variable. Diverses aides sociales peuvent, au besoin, être sollicitées. Leurs montants sont bas et varient d’un canton à l’autre. L’accès à ces aides est laborieux, souvent humiliant et peut impliquer l’expulsion des personnes sans passeport suisse.

## Le modèle de réforme

Si ces problèmes sont connus, peu d’acteurs politiques ont tenté de les résoudre dans leur globalité. Le Réseau de réflexion, un thinktank fondé sur les principes d’égalité et de solidarité, y travaille depuis plus d’une décennie. Il présente aujourd’hui une réforme globale fondée sur le système existant : **l’assurance générale de revenu.** Ce modèle met fin à l’imbroglio des prestations sociales créés en Suisse tout au long du 20e siècle. Il préconise, d’une part, une assurance sociale unique, indépendante de la cause de la perte de revenu. D’autre part, il élargit les actuelles prestations complémentaires AVS-AI à l’ensemble des situations de besoin. Elles remplaceront notamment l’aide sociale.

Une offensive de reconversion professionnelle et la révision du droit de la migration complètent la proposition. Le but est que toutes et tous soient protégés contre tous les risques. C’est ce que propose le livre de Ruth Gurny et Beat Ringger « Reconstruire la protection sociale pour toutes et tous », publié en juillet 2022 par le Réseau de réflexion.

Par des simplifications et des synergies, ce modèle met fin aux délimitations bureaucratiques, à l’opacité et aux disparités entre régimes spécialisés. Les personnes ne sont plus ballottées, l’accès est simplifié, les lacunes sont comblées, la gestion est moins coûteuse.

Le modèle du Réseau de réflexion est ambitieux et réalisable à la fois. Avec ses propositions minutieuses et chiffrées, il cherche à stimuler le débat et à baliser des interventions politiques concrètes.

## Une assurance unique

Des indemnités journalières sont versées dans toutes les situations où la personne est privée d’activité lucrative, que ce soit pour raison de chômage, d'accident, de maladie, de maternité ou soins à des proches, de service militaire ou civile, ou lorsqu’une mère cherche à retourner sur le marché de l’emploi. Ce faisant, le modèle remplace de façon unifiée toutes les assurances sociales durant la période de la vie professionnelle. Obligatoire, elle couvre l’ensemble des personnes habitant en Suisse quel que soit leur statut – salarié, indépendant, avec ou sans droit de séjour. Les indemnités sont versées aussi longtemps que subsiste la perte de revenu. En cas d’incapacité totale ou partielle durable (un accident qui entraîne un handicap), des rentes sont accordées.

Le modèle maintient le principe selon lequel la source primaire du revenu est la rémunération du travail. A la grande différence d’aujourd’hui toutefois, tout emploi doit correspondre à ce que l’Organisation internationale de travail qualifie de *decent work* (travail convenable). Les problématiques des bas salaires et des conditions d’emploi précaires sont ainsi posées mais ne peuvent être résolues par le modèle AGR+.

## Des prestations complémentaires élargies

Des aides selon le besoin complètent le modèle. Elles correspondent aux prestations complémentaires réservées aujourd’hui aux rentiers et rentières AVS-AI. Elles sont élargies à toutes les situations où le salaire ou les prestations d’assurance s’avèrent insuffisants et harmonisées au plan national. Un soutien personnel ou une orientation professionnelle sont offerts sur une base volontaire. Une nouveauté : les personnes qui optent pour un mode de vie sans emploi salarié peuvent choisir de recevoir des prestations sous certaines conditions (« opting out »).

Ces prestations remplacent notamment l’aide sociale actuelle, mais également les nombreuses autres allocations spécialisées, partielles et disparates (subsides assurance-maladie, bourses, etc.). Aujourd’hui, l’accès à de telles aides est laborieux, les conditions sont souvent opaques, les disparités cantonales sont injustifiées, la gestion en est coûteuse. Le modèle y remédie avec une prestation unifiée qui couvre les besoins vitaux.

## L’offensive de formation et la réforme du droit de la migration

Le modèle dépasse la réforme des prestations sociales. Il propose une vaste offensive nationale de reconversion professionnelle. Son but est d’assurer l’avenir professionnel de toute personne menacée de perdre son emploi en raison du changement climatique ou des transformations technologiques. De plus, une réforme du droit de la migration s’impose afin d’assurer que toutes les personnes vivant et travaillant en Suisse soient traitées sur un pied d’égalité.

Le modèle Assurance général de revenu

* Une assurance unique couvre l’ensemble des causes de perte de revenu pour l’ensemble des habitant-e-s de Suisse avant l’âge de la retraite. Des prestations - indemnités journalières ou rentes - sont versées tant que le revenu fait défaut. Le montant mensuel minimal est de 4000 francs. Les assuré-e-s doivent accepter un travail selon le principe du decent work. En l’absence d’un tel emploi, les personnes ont droit à des prestations d’assurance.
* Les prestations complémentaires réservées aujourd’hui aux personnes rentières AVS-AI sont élargies à l’ensemble des personnes sans revenu ou prestation d’assurance suffisants. Ces prestations selon le besoin (« sous condition de ressources ») remplacent les diverses aides sociales actuelles. Elles se montent, pour un ménage d’une personne, à 1600 francs par mois + logement + frais de santé. Elles sont identiques sur tout le territoire suisse. Les besoins vitaux sont couverts dans toutes les situations. Les personnes qui optent pour un modèle de vie sans emploi salarié peuvent choisir de recevoir une prestation complémentaire sous certaines conditions (« opting out »).
* Des possibilités de formation et des soutiens personnels sont offerts sur une base volontaire par un service unifié, public ou privé non lucratif, ouvert à toutes les situations.
* Le droit de la migration redevient indépendant du droit aux prestations sociales. La protection sociale ne dépend plus du passeport.
* Les prestations sont financées, comme aujourd’hui, par des cotisations et des contributions publiques. La composante « assurance » ne coûtera pas plus cher que le patchwork actuel. Des synergies, des simplifications et des cotisations plus équitables en sont la cause. Quant aux coûts de la composante « prestation sous condition de ressources », ils sont estimés à 3 milliards supplémentaires si l’assurance est réformée simultanément. L’augmentation s’explique par l’élargissement des prestations. Un tel investissement bénéficie à toute la société en termes de cohésion sociale, de participation démocratique et de stabilité économique.